

## Communiqué de presse

---

16 septembre 2025

### **Le site *pour-les-personnes-agees.gouv.fr* fête ses dix ans : une mine d'informations officielles pour les personnes âgées et leurs proches aidants**

Depuis dix ans, le site officiel [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr), piloté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), informe sur les solutions, les aides, les droits et les démarches. Depuis son lancement en 2015, le site est devenu un repère essentiel d'information pour les personnes âgées, les aidants et les professionnels. À l'occasion de cet anniversaire, la CNSA invite les collectivités locales, les médias de proximité et les acteurs de terrain à relayer ce site, véritable service public numérique, auprès de leurs habitants et lecteurs.

#### **Un site officiel dédié au grand-âge**

Le site [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) apporte des réponses claires et pratiques aux nombreuses questions liées au grand-âge, aux besoins d'aide à l'autonomie et à l'accompagnement des proches. Il permet :

- d'être orienté vers le bon interlocuteur avec [différents annuaires géolocalisés](#) : départements pour les démarches APA, points d'informations locaux, services à domicile, EHPAD avec un comparateur de prix et prestations et un simulateur du reste à charge... ;
- de trouver rapidement des informations personnalisées grâce à la nouvelle fonctionnalité [accès par besoin](#) qui guide l'utilisateur de manière intuitive, selon sa situation et son lieu de vie ;
- de consulter des [fiches pratiques actualisées](#), comme par exemple la [fiche pratique : les bons réflexes pour éviter les arnaques](#) ;
- de lire des [témoignages](#) de personnes âgées, d'aidants et de professionnels ;
- d'être informé chaque mois en s'abonnant à [sa lettre d'information](#) (actualités, dossier thématique, agenda,...).

#### **Des formats variés, ludiques et informatifs : vidéos, podcasts, réseaux sociaux**

Pour toucher le plus grand nombre et répondre aux besoins de proximité, le site propose également :

- des **vidéos pédagogiques** disponibles sur sa chaîne [YouTube](#), répondant à des questions concrètes comme par exemples : [Je vis à domicile et j'ai besoin d'aide. Quelles sont les aides financières ? J'aide mon conjoint au quotidien. Je suis épuisée. À qui m'adresser pour avoir de l'aide ?](#)
- une **série de podcasts** [En quête de solutions ? La minute info pour les personnes âgées et leurs aidants / SoundCloud](#), également accessibles sur le site : [Podcasts | Pour les personnes âgées](#) ;
- une **présence sur Facebook**, pour diffuser conseils et actualités auprès d'une communauté grandissante.

## Des ressources pour vos relais locaux



Pour participer à cette campagne d'information, un kit de communication dédié aux collectivités, associations et médias est disponible :

- [Vidéo : présentation du site pour-les-personnes-agees.gouv.fr](#)
- [Kit de communication : 10 ans du site pour-les-personnes-agees.gouv.fr](#)
- [Actualité : 10 ans du site Pour les personnes âgées](#)
- [Article : un site pour les professionnels accompagnant personnes âgées et aidants](#)

La CNSA encourage les acteurs de proximité à s'emparer de cet outil et à le relayer auprès du grand public, des lecteurs et des administrés, afin qu'un maximum de personnes puisse bénéficier de ces services.

### À propos du service public de l'autonomie

Le service public de l'autonomie, porté par la branche Autonomie de la Sécurité sociale, rassemble les acteurs qui accompagnent, informent, orientent les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants sur leurs droits et services. Il mobilise les acteurs de l'autonomie partout en France : à l'échelle nationale avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et dans les territoires, avec les Agences régionales de santé (ARS), les conseils départementaux, les maisons départementales des personnes handicapées, et les maisons départementales de l'autonomie et leurs points d'information locaux. Il a pour objectif d'améliorer le service rendu aux personnes, d'organiser l'offre pour mieux répondre aux besoins des publics et de gagner en efficacité. La CNSA, gestionnaire de la branche Autonomie de la Sécurité sociale, anime et appuie son réseau dans une perspective d'harmonisation des pratiques professionnelles et d'équité de traitement entre les personnes sur le territoire. Elle développe une offre de services pour et avec ces acteurs de terrain. En 2025, la CNSA consacre plus de 42 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie. Contact presse : [agnes.caradot@cnsa.fr](mailto:agnes.caradot@cnsa.fr) - 07 86 32 43 68.